Tourcoing. — Exercice musical donné par l'Académie de musique, le dimanche 29 mai 1892, à 7 h. 1/2 du soir, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville. En voici le programme :

1. Orchestre, marche religieuse, Gounod; 2. Solo pour flûte, par M. Picavet, élève de M. Stupuy père, Talon; 3. A. *Les Phéniciennes*, Massenet, B. *Mazurka de concert* pour piano, par Mlles J. Leignell et M. Delespaul, élèves de Mlle Dewannain, Beerh; 4. Solo pour cor, par M. J. Struyve, élève de M. Mager, Morh; 5. Duo pour violons, par MM. J. Kupfert et Cardon, élèves de M. Turbelin, Dancla; 6. A. *Chanson du Printemps*, Mendelsohn, B. *Valse arabesque*, pour piano, par Mlle L. Laboere, élève de Mlle Dewannain, T. Lack; 7. Thème varié pour clarinette, par M. D. Baas, élève de M. Montagne, Delannoy; 8. Duo de l'*Eclair*, par Mlles P. Lahousse et Maquinay, élève de Mlle B. Cardon, Halévy; 9. Air dans le style ancien pour violoncelles, par MM. Delbecq, V. Couvreur, H. Lebrun, Bellais et Gadenne, élèves de M. Stupuy fils. 6. *Marie*; 10. *Chœur des Dragons de Villars*, par les élèves (demoiselles), des classes de solfège, Maillard, *Georgette*, Mlle P. Lahousse. Accompagnateurs : Mesdames Fourtier et Cardon, Piano à queue de la maison Pleyel. L'orchestre et les chœurs sous la direction de M. L. Montagne, directeur.

— Le jeudi 26 mai, l'*Excelsior-Théâtre* donnera, à l'occasion des fêtes de l'Ascension, deux grandes représentations. A 3 heures : *Martyre*, drame en 5 actes ; le soir, à 8 heures, *Le Courrier de Lyon*, drame historique, tiré des causes célèbres, en 6 actes. — A ces deux représentations paraîtront les *petits Lilliputiens*.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 25 mai.* — Un voisin accablant. — M. Martens, rue de Menin, à Tourcoing, raconte qu'il y a une dizaine de jours il avait constaté d'un porte-monnaie la disparition d'une somme de 400 fr., le surlendemain il manquait à nouveau 60 fr. : *il ne savait sur qui porter ses soupçons* quand se trouvant dans le grenier il constata qu'on avait descelé le plancher d'une cloison qui séparait la maison de l'immeuble contigu. Assurément c'était le voisin qui avait fait le coup : le fils de la maison Jules C..., âgé de 19 ans, fut interrogé, il avoua, seulement il n'avait pas encore dispose de la moindre pièce d'argent : *on retrouva toute la somme intacte.*

Interrogé à l'audience Jules C... dit ne point savoir ce qu'il se proposait de faire de l'argent dérobé : malheureusement, il a à son actif plusieurs condamnations pour vol ; il se voit infliger la peine d'une année d'emprisonnement.

Tristes mœurs ! — Sur la plainte d'un nommé Mersmann absent depuis un an et demi et qui voulait faire poursuivre pour adultère sa femme et le complice, une enquête avait eu lieu à Wattrelos où depuis un mois demeuraient ensemble ces derniers.

Outre les relations de la femme Mersmann et de Coudyser, M. le commissaire avait été singulièrement édifié sur les habitudes de ce ménage interlope. Ils exerçaient, disait-on dans le quartier, des mauvais traitements sur les enfants Mersmann qu'ils laissaient des journées entières, enfermés dans le grenier, sans nourriture ; puis, ils avaient transporté au dehors des meubles et des vêtements appartenant au mari, et enfin ils n'avaient, en présence des enfants, aucune retenue : c'était un exemple perpétuel d'immoralité.

C'est à raison de ces divers faits qu'ils sont traduits devant le Tribunal : Glorieux Julie, femme Mersmann, a quarante-deux ans ; elle n'a dans la physionomie ni dans l'allure rien qui explique les assiduités de Coudyser ; elle a subi déjà plusieurs condamnations pour infraction à des règlements ou lois sur les mœurs, en Belgique; quant à Hippolyte Coudyser, il a trente ans, il n'a point d'antécédents judiciaires.

Ils se défendent tous deux avec énergie des griefs articulés contre eux ; ils nient avoir jamais eu ensemble aucun rapport: quand on leur parle de violences exercées, Coudyser paraît ne point savoir ce qu'on lui veut.

Le mari Meersmann est témoin : il raconte que quand il a voulu rentrer au foyer conjugal après avoir payé une certaine dette à la justice, sa place était prise; sa femme, au lieu de l'accueillir à bras ouverts, l'accueillit à... poings fermés; il fut bousculé et mis à la porte.

Le témoin qui s'explique par l'organe de l'interprète, ne semble toujours avoir porté les culottes, on va le voir bientôt.

M. le Président. Voyons, vous n'étiez donc pas maître chez vous ?... — Le témoin. Je voulais bien être maître, mais je n'ai jamais pu y parvenir... (Hilarité)

M. le Président. — Coudyser ne vous a-t-il pas non plus enlevé plusieurs choses qui vous appartenaient ?... — Le témoin. Mais si, tenez... ajoute-t-il, en désignant les jambes du prévenu, voilà un pantalon qu'il m'a pris... (Rires dans l'auditoire.)

M. le Président à l'inculpé. Est-ce vrai ? Vous avez l'audace de paraître devant le tribunal avec le pantalon du mari ?... — Le prévenu. Oui, ses enfants ne faisaient que me dire que leur père était mort...

La femme Mersman. — Oui, j'ai vendu ce pantalon avec d'autre effets de mon mari, parce que je n'entendais plus parler de lui et je croyais toujours qu'il ne vivait plus...

Ce serait burlesque, si cette affaire n'avait un côté navrant : c'est de voir défiler à la barre les trois enfants Mersman *qui viennent déposer l'un après l'autre*, que depuis plus d'un an, Coudyser partageait la couche de leur mere.

La jeune Mersman qui a dix-sept ans, sanglote pendant toute la durée de sa déposition : elle paraît avoir une profonde aversion pour Coudyser qui se contente de hausser les épaules et de ricaner.

— *Oui, dit-elle, à travers ses larmes, c'est un vaurien* qui ne travaillait jamais, il n'a pas travaillé plus de trois semaines pendant qu'il a vécu à la maison.

On arrache difficilement des explications aux deux autres enfants, l'un âgé de seize ans qui répond par monosyllabes, l'autre a quatorze ans et pleure sans cesse : l'on ne résulte point de leurs dépositions que des mauvais traitements aient été exercés, ni que Coudyser et sa concubine ait étalé à plaisir, leur immoralité.

Aussi, il n'est retenu à la charge des prévenus que les délits d'adultère et de coups au mari, ils sont condamnés la femme Mersmann a quatre mois, Coudyser à trois mois.

Cette affaire qui avait duré plus d'une heure avait ému une grande partie de l'auditoire.

Procès de presse. — M. Lerouald, qui habite Lille, poursuit pour diffamation et injures, MM. Bertrand, directeur et rédacteur du « Petit Nord », à raison de deux articles où il dit être désigné suffisamment, à la date du cinq avril et qui a suivi une scène passée dans les couloirs du Grand-Théâtre de Lille.

Quelques journalistes sont entendus comme témoins ; Me Veastaen soutient la demande ; l'un des prévenus, M. Bertrand-Marsac se présente seul et présente lui-même sa défense. Le jugement sera rendu à une audience ultérieure.

— L'affaire de M. Hennion, curé d'une paroisse des environs de Lille contre le « Réveil du Nord » et contre l'auteur d'une chanson à son adresse est à nouveau renvoyée à trois semaines.

Action en contrefaçon. — Nous avons rendu compte du procès intenté par MM. Arançon et Crépinet, de Paris, à MM. Paulin Richard et fils, fabricants à Roubaix, pour contrefaçon de tissu que les demandeurs prétendent avoir été commise. Il se discute encore à l'audience le point de savoir si c'est au tribunal correctionnel de Lille actuellement saisi, qu'il appartient d'ouvrir la boîte contenant le modèle déposé et cacheté ou si au contraire, on doit recourir au Conseil des Prud'hommes, où le dépôt a été fait, pour l'accomplissement de cette formalité.

Après avoir entendu discuter les systèmes soutenus par les parties, le tribunal met la cause en délibéré.

La grosse affaire de fraude de poivre qui a fait quelque bruit à Roubaix et dans la région, il y a un peu plus d'un mois et où est impliqué M. Vancommerbeck, de Roubaix, est inscrite au rôle de mercredi prochain, 1er juin; elle tiendra probablement une grande partie de l'audience. Me Conforme.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile Roubaisienne. — Dimanche 29 mai, concours sur Charlres (222 k.) 200 fr. prix d'honneur, organisé par la Fédération roubaisienne au siège de la société le « Pigeon Meunier » établie chez M. Augustin Delhaye (anciennement au Sapeur-Pompier), contour de l'église (Blanc-Seau), mise en panier vendredi 27 mai de 3 à 6 heures 1/2 du soir. Mise 1 fr. 75 par pigeon dont 0,75 c. pour frais et convoyage. Les pigeons à 0,75 c. participent aux prix d'honneur.

— *Dimanche 29 mai.* Concours sur Longeau (18 kilomètres), 125 francs prix d'honneur. Organisé par la Fédération roubaisienne, au siège de la société, le « Pigeon Rouge », établie chez M. Emile Bonvriez, estaminet « Au Manneequin » rue de Lannoy, mise en panier le samedi 28 mai, de 3 à 6 heures du soir.

Nota. — La Commission de la Fédération roubaisienne, invite les amateurs à venir faire inscrire leurs pigeons de bonne heure, vu le long parcours du siège du concours à la gare de Roubaix.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 29 mai à midi précis, aura lieu, au parc du « Vésinet », une paire de poulets non dépatés et pesant moins de six livres. L'enjeu est de 25 francs.

— Aujourd'hui aura lieu une partie d'attaque de trois de cinq chez M. Duiat, boulevard de la République, contre « les Cultivateurs de Roncq ». On y battra 5 paires.

— La société des « Oreilles Blanches » établie chez M. E. Delemarle, rue Beaurewaert, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il y aura une belle partie de coqs, 2/5 morts pour 15 francs ; paires de plaisir à 5 fr. contre la société des « Pattes blanches », de Croix, le jeudi 26 mai jour de l'Ascension à 5 heures.

Roncq. — *Dimanche 29 mai, grand concours international de coqs* chez M. Jules Coustne, à l'estaminet du « Rossignol » à Roncq. Le coq gagnant de la paire reçoit 7 francs. La mise est 2 fr. 50. Le tirage au sort aura lieu à 2 h. 1/2.

Mise au parc à 3 heures très précises.

NORD

Mort d'un officier en manœuvres de garnison. — Le 43e de ligne, en manœuvres de garnison, à Quesnoy-sur-Deûle, a été douloureusement impressionné, *mercredi* matin, par la mort accidentelle d'un de ses plus anciens et plus sympathiques officiers : le capitaine-major Passérieux, chevalier de la Légion d'honneur.

Le capitaine, à cheval, avait devancé les troupes pour reconnaître le pays. Au bout de quelques instants, on l'aperçut par terre, ne donnant plus signe de vie. Avait-il *été désarçonné et s'était-il tué dans sa chute?* Avait-il été atteint d'une congestion ou de la rupture d'un anévrisme? C'est ce que l'autopsie démontrera. On n'a, en tout cas, relevé aucune trace apparente de blessure sur le corps.

Le corps du malheureux officier a été immédiatement transporté dans la voiture d'ambulance, escortée par un aide-major, à Lille, où il arrivé à 10 h. 1/2. La réception du cadavre a été faite à l'hôpital militaire, par M. Perlet commissaire de police du 1er arrondissement.

A l'heure où nous mettons sous presse, M. Jousset, le médecin du corps, n'a pas encore déposé son rapport. M. Passérieux était âgé de 51 ans; il était marié, père de deux enfants et demeurait boulevard Vauban, 90. M. Courson de la Villeneuve, colonel, s'est chargé d'annoncer la fatale nouvelle à la veuve du capitaine et à sa famille. Le corps du défunt sera probablement réclamé ce soir par Mme Passérieux et conduit à son domicile.

Affaire mystérieuse à Noordpeene. — Lundi dernier, un incendie détruisait la grange de Mme veuve Desmoudt, au hameau de Schoubrouck. Quand on fut parvenu à éteindre le feu, on trouva le fils de la fermière, Pierre, enseveli sous les décombres et complètement carbonisé.

Il a été reconnu que le malheureux s'était donné la mort, avant que le sinistre éclatât, en se tirant un coup de fusil sous le sein droit. L'enquête fera peut-être connaître si c'est le coup de feu qui a enflammé les récoltes contenues dans la grange, ou si c'est Pierre Desmoudt qui, avant de se donner la mort, a lui-même allumé l'incendie.

Election au conseil d'arrondissement. — Les électeurs de Cambrai-ouest et Le Quesnoy-ouest (Nord), sont convoqués pour le 12 juin, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

Incendie à Solesmes. — Un violent incendie vient de détruire quatre maisons dans la rue du Quesnoy : celles de M. Henri Bisiaux, de M. Chastain père, de Mme veuve Delsarte et de Mme Delsarte-Ménard, toutes quatre couvertes en chaume. Huit ménages d'ouvriers se trouvent ainsi sur la rue, sans ressources. Les immeubles sont toutefois assurés.

L'accident de chemin de fer de Bourbourg. — L'accident de chemin de fer qui s'est produit à Bourbourg, dont nous avons parlé hier est dû à la négligence du garde-barrière qui n'a pas vu la manœuvre d'un train de marchandises refoulé de la gare de Bourbourg.

Le cheval et la voiture de M. Auguste Poirrion, raffineur de sel ont été écrasés.

Les personnes qui se trouvaient dans la voiture ont été projetées à quelques pas.

M. Poirrion a eu l'épaule et la cuisse fortement contusionnées. Sa petite fille âgée de 4 ans a été sauvée par la présence d'esprit de la femme Degnizne qui la tira par les vêtements; elle a eu quelques fortes égratignures au visage.

Un assassinat à Hautmont. — La nuit dernière un horrible assassinat a été commis à Hautmont. Mme Viart, âgée de 68 ans, femme d'un garde de nuit a été trouvée la gorge coupée dans un fossé voisin de son domicile. Le parquet est descendu sur les lieux.

PAS-DE-CALAIS

Terrible accident à Liévin. — Liévin, 25 mai. — Un terrible accident vient de se produire dans la propriété de M. Aronio de Romblay. Deux couvreurs, le père et le fils, par suite de la rupture d'un échafaudage, sont tombés d'une hauteur de huit mètres. Le père a été tué sur le coup. L'état du fils est désespéré.

BELGIQUE

COUR D'ASSISES DE BRUGES

Audience du mercredi 25 mai 1892

LE CRIME DE MENIN

A dix heures, l'audience est ouverte ; Courtens ne paraît pas trop se rendre compte du sort qui l'attend.

Un incident

M. Gandshof, défenseur de Courtens. — Messieurs, vous le savez, le témoin Crasse est toujours absent et introuvable. Devant cette situation je dépose en mains de M. le président et au nom de mon client, des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour de remettre la cause à une autre session, afin qu'il soit procédé à une nouvelle *instruction.*

A 10 h. 05, la Cour se retire pour délibérer; à 11 h. 20, la Cour rentre en séance; les conclusions de la défense sont repoussées, attendu, dit l'arrêt, que les allégations de Courtens ne sont pas fondées. (L'incident est clos).

Les témoins

Deux nouveaux et derniers témoins ont été cités à la requête du ministère public : ce sont les époux Deruyck, cabaretiers, chez qui Crasse était en logement.

H. Deruyck. — Le dimanche, jour du crime, Crasse est resté chez moi depuis 7 heures jusqu'environ minuit. A *cette heure, Courtens est arrivé et a voulu pénétrer dans* mon cabaret, je l'en ai empêché, et c'est alors que Crasse est sorti et l'a accompagné.

La femme Deruyck dépose dans le même sens que son mari.

Réquisitoire du ministère public

M. Deruyckere. — L'accusé qui est devant vous, Courtens, est un de ces êtres, faisant partie de cette populace nomade, passant de Belgique en France au hasard des *condamnations*, Courtens est un des rôdeurs qui pullulent sur nos frontières, de Mouscron, Reckem, Menin, Wervicq etc. et vivent de fraude et de rapines.

Qui a eu l'idée du crime ? C'est Courtens, et en cela nous sommes certains de ne pas être contredit, car l'accusé l'a avoué, il s'est confié à son ami, à Buyck, il lui avait proposé la partie! Le dimanche précédant celui du crime, Courtens avait même essayé de deseeller le soupirail de la cave et n'y était pas parvenu. Quelques jours après, il s'entend avec Buyck pour faire le coup. Et maintenant, Messieurs, a-t-il été cherché Buyck ? non, car Buyck était à son logement, et s'il l'eut cherché, il l'eut trouvé ; il ne l'a pas vu, donc il ne l'a pas cherché. Et pourquoi ? Sans doute pour avoir plus de bénéfices dans l'affaire et *pour ne pas avoir de concurrent.*

Son plan était donc bien arrêté: tuer la veuve Lepers, puis la voler. Or, rien dans son attitude, le dimanche soir, ne trahissait ses projets sinistres; à 8 heures, nous le voyons très tranquillement attablé au « Vieux lambour » buvant quelques verres : il est seul. A 9 heures moins quelques minutes, il sort et se rend chez la veuve *Lepers, seul toujours*; et là *en buvant quelques chopes*, il suit sa victime du regard, épiant ses moindres gestes, guettant le moment le plus favorable pour accomplir ses horribles desseins.

Enfin, la veuve Lepers se prépare à fermer ses volets, à ce moment Courtens veut se diriger vers la cour, soi-disant pour satisfaire à un besoin naturel, mais plutôt pour examiner une dernière fois la situation exacte des lieux. Mais la femme Lepers l'en empêche et lui dit: sortez plutôt, je vais fermer. Courtens sort et voyant la femme Lepers prendre ses volets, contourne rapidement la maison, escalade le mur de la cour, pénètre dans la cuisine, et se cache sous une table.

Mais la malheureuse femme a fini de fermer, elle prépare un peu sa chambre, se met au lit fort tranquillement et s'endort. Et, à deux pas d'elle son assassin est là retenant son souffle attendant le moment favorable.

Une demi-heure s'est écoulée, Courtens, sûr que sa victime est endormie, va à la boutique chercher quelques allumettes, allume la petite lampe, s'empare d'une bouteille contenant un liquide quelconque, et pénètre à pas de loup dans la chambre où repose sa victime; il dépose sa lampe par terre, afin que les rayons ne soient pas vus du dehors.

Remarquez, Messieurs, que Courtens pouvait facilement essayer d'abord de voler la femme Lepers, quitte à la tuer si elle venait à se réveiller. Ceci se comprendrait, la peur d'être connu, la crainte de la prison, et on frappe!! mais, ici, non; Courtens a décidé de tuer, et il tue dans son sommeil une femme de 70 ans !!... Il brandit sa bouteille, et en assène un violent coup sur la tête de la pauvre femme. Celle-ci se réveille en sursaut, épouvantée elle se défend, mais Courtens prend un chandelier et en frappe à coups redoublés la malheureuse vieille, qui ne tarde pas à s'affaisser. La croyant vivante encore, l'assassin l'achève à coups de chaise.

Cette besogne faite, Courtens — vous verrez qu'il est pratique — va à la boutique chercher du savon, se lave les mains fort tranquillement et après s'être essuyé, va fouiller la poche de tablier de la femme Lepers y trouva un clé, et, avec cette dernière, visite toutes les armoires; il s'empare des valeurs qui étaient contenues, puis s'en va, après avoir, au préalable, versé du pétrole sur le lit de sa victime et y avoir mis le feu pour faire disparaître avec le cadavre les traces de son forfait.

Il sort, et directement se rend chez la femme Plamin, inquiet et voulant s'étourdir à tout prix, il paie tournées sur tournées, et se vante alors d'avoir beaucoup d'argent, ce à quoi Crasse lui répond : Oh ! nous savons bien que les gens de votre espèce, les contrebandiers ont toujours beaucoup d'argent. Il paie des chopes, mais lui ne sait pas boire, la boisson s'arrête dans sa gorge, il étouffe, il a peur !... enfin, harrassé, il se couche à 3 heures dans le lit de Crasse tant il est vrai qu'il a peur d'être seul.

Messieurs, je ne vous retracerai pas ses pérégrinations, ses craintes les jours qui suivirent le crime ; cependant, une de ses démarches est à noter : le mardi, il va chez Vaneste, le patron du café-concert et montrant à E. Verstraeten, la jeune chanteuse que vous avez entendue, la bague de la femme Lepers, il la lui promet si elle est bien gentille pour lui.

Or, Messieurs, pendant trois mois il avoue au juge d'instruction être l'auteur du crime, et tout à coup, au moment où s'ouvrent les débats, il déclare n'être pas coupable, il rejette toute la responsabilité des actes qu'il a posés sur Crasse : un individu qu'il a rencontré à la porte de chez la veuve Lepers, individu qu'il ne connaît que sous le nom de « den Boere. »

Il lui propose subitement à brûle pourpoint d'assassiner la pauvre vieille, et Crasse qui trouve la chose fort naturelle s'empresse d'accepter, pendant que Courtens fait le guet, il entre dans la maison assassiner la vieille femme, la vole, se lave les mains, sort et s'en va partager avec Courtens le fruit de son dur labeur? ?... franchement, Courtens vous avez réussi.

Mais Messieurs quand donc Courtens a-t-il déclaré que Crasse était coupable ? Quand, après le défilé des témoins à l'appel nominal fait en sa présence, il eût constaté que Crasse était absent étant sûr, par là d'avoir son effet. Il est donc doublement lâche.

Je m'arrête, Messieurs, je crois vous avoir suffisamment prouvé la culpabilité de ce misérable, vous serez donc impitoyable, Messieurs les jurés, et avec conviction, vous répondrez oui, à toutes les questions qui vous seront posées.

M. le Président. — La parole est à la défense.

La défense

Me Gandshof. — Messieurs de la cour, Messieurs les jurés, vous avez entendu au commencement de cette audience deux nouveaux témoins affirmer sous la foi du serment que Crasse était resté chez eux de 7 h. à minuit le jour du crime. Je me propose donc de ne pas plaider; en conséquence je laisse la cause à l'appréciation du jury.

Le substitut du procureur du roi paraît assez étonné de cette déclaration à laquelle il était loin de s'attendre.

Délibération du jury

M. le Président donne lecture des 6 questions qui sont posées au jury. A 11 h. 3/4, celui-ci se retire pour délibérer. Après trente-cinq minutes de délibéré, la Cour rentre en séance.

LE VERDICT. — CONDAMNATION A MORT

M. Lauwers, *président du jury*, se lève et d'une voix ferme mais non exempte d'émotion, répond au nom de ses collègues *oui à toutes les questions et à l'unanimité.* en conséquence **Courtens est condamné à mort.**

Quand M. le président lui eût signifié l'arrêt de la cour, Courtens s'est contenté de répondre : C'est bon !!...

A 12 h. 25, l'audience était levée.

Mouscron. — *Un homme d'équipe accidentellement tué à la gare.* — Mercredi soir, vers cinq heures et demie, un accident, qui a causé la mort d'un homme d'équipe, employé à la manœuvre des wagons de marchandises, s'est produit à la gare de Mouscron.

Au moment où un train de voyageurs venant de France entrait en gare de Mouscron, des cris déchirants se faisaient entendre sur une voie située à proximité. Un homme, employé aux manœuvres, était tombé en travers des rails entre deux wagons de marchandises. Voici ce qui s'était produit : Le manœuvre était entre deux wagons pour les détacher afin de les faire remiser sur une voie de garage quand, soudain, arrivèrent sur la même *voie plusieurs autres wagons. Au moment où il allait* partir, par suite du choc il fut tamponné et eut la colonne vertébrale brisée.

Les chef et sous-chef de gare s'empressèrent immédiatement autour du malheureux, à l'aide d'une civière, on le transporta à la Chapelle des Barnabites, rue de la Station où il put recevoir l'Extrême-Onction. Quelques instants après, il expirait.

Le malheureux âgé seulement de 26 ans, et employé à la station depuis quelques années, était très estimé de ses chefs. Il était marié depuis six mois.

Le « referendum » en Belgique. — L'association conservatrice de la circonscription électorale de Thielt qui a envoyé à la Chambre M. Beernaert, premier ministre, s'est réunie *hier soir en assemblée générale* et a *acclamé* les représentants et sénateurs sortants qui se sont prononcés énergiquement contre le « referendum. » M. Beernaert n'assistait pas à la réunion.

A la suite de cette dernière, un banquet a eu lieu. M. Beernaert y a pris part et a prononcé un discours où il a fait ressortir le droit des paysans d'être aussi largement représentés que les habitants des villes, mais il n'a pas prononcé, au cours de son discours, le mot *ndre* mot pour ou contre le *referendum.*

Un attentat à la dynamite à Seraing. — Un attentat à la dynamite a été commis la nuit dernière à Seraing *contre* les aciéries de la société Cockerill. L'explosif a été lancé de la rue dans l'usine. Pas d'accident de personne.

Mort d'un ancien député. — M. Demeurs, ancien député de Bruxelles, est mort subitement, hier, à la gare du Luxembourg au moment où il prenait le train. C'était un des candidats pour l'élection du 13 juin.

Dynamite en mer. — On se rappelle l'aventure du bateau dunkerquois *Pilote 2*, chargé de dynamite et abandonné au cours d'une tempête par son équipage saisi de panique.

Cette épave dangereuse, rencontrée en mer par des pêcheurs de la Panne (Belgique), fut conduite à Anvers, et déchargée. Il restait encore une petite quantité de dynamite restée à bord, à la suite d'une imprudence, le bâtiment sauta et l'explosion coûta la vie à plusieurs personnes.

La redoutable cargaison fut alors embarquée sur le *Victoria-Bay*, capitaine Scrobre, qui se chargea de la transporter à Valparaiso. Or, depuis le départ de ce dernier navire, départ effectué dans les derniers jours de 1891, on est absolument sans nouvelles de lui et on a tout lieu de craindre qu'il ne lui soit arrivé malheur.

Bruxelles. — Le général Brialmont qui a accepté, on se rappelle, d'être le candidat des fédéraux aux prochaines élections législatives, vient d'envoyer au roi sa démission d'aide de camp du roi, d'inspecteur-général des fortifications et de lieutenant-général.

— La démission du général Brialmont n'est pas encore officiellement présentée; mais il résulte des entretiens qu'ont eu avec lui plusieurs journalistes, que la dite démission sera présentée après l'élection du 13 juin, favorable ou non.

Au sujet de la candidature du général, la *Réforme* dit que M. de Brialmont est partisan du suffrage universel, mais qu'il n'a pas d'opinion précise sur la question du referendum.

Qu'est-ce que Courtens, Messieurs ? nous allons le suivre un moment dans sa vie : A treize ans, Courtens faisait déjà de la contrebande. A tout moment, par tous les temps, le faisait sur l'épaule, Courtens passait la frontière, l'œil au guet et sous la menace perpétuelle des *balles des douaniers français.*

A treize ans, le 14 décembre 1876 le jeune fraudeur était condamné pour contrebande. Cette première condamnation aguerrit bientôt le précoce gredin, et en 1878, 1882 et 1888 six condamnations pour vols et rapines, se succèdent sur son casier judiciaire, enfin en 1890, il était condamné à 6 mois de prison pour vol avec effraction.

C'est donc dans ces conditions que l'enfant grandit en s'aguerrissant dans des orgies de cabarets bordgnes qu'il fréquentait ; il assouvissait ses passions dans ces amours passagères dont vous avez eu une idée au cours des témoignages entendus. Courtens descendait donc la pente rapide qui devait le conduire à l'infamie ; nous l'apons vu en 1890 — je vous l'ai dit — il n'avait qu'à faire un pas, et ce pas il l'a fait.

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ETE

Pour les VETEMENTS tout faits ou sur mesures pour HOMMES ET ENFANTS, s'adresser à la Maison.

A. FEVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

Maison de confiance n'acceptant aucun bon de crédit. 212

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 25 mai

Présidence de M. le conseiller Tellier

Ministère public : M. Blondel, avocat-général

1re affaire : Coste Léonard, 32 ans, né le 8 juin 1859 à Davignac, arrondissement d'Uzsel (Corrèze), voyageur de commerce audit Davignac, accusé de faux en écritures de commerce et d'usage, est condamné à 5 ans de réclusion.

2e affaire : 1° Andriès Auguste, peigneur de lin; 2° Derynck, Alphonse-Joseph, journalier à Lille; 3° Dhennin Henri César, ouvrier peintre à Lille, accusés de vols qualifiés.

Auguste Andriès est condamné à huit ans de travaux forcés et relégué.

Alphonse Derynck est condamné à cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Henri Dhennin est acquitté.

3e affaire : 1° Molière, Victor-Joseph; 2. Fruchart, Adolphe-Joseph; 3° Molière, Maria-Victorine-Louise, journalière à Lille; 4° Mocq, Julienne-Amandine, fille soumise à Lille, accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Victor Molière est condamné à deux ans de prison.

Adolphe Fruchart, Maria Molière et Julienne Mocq sont acquittés.

Vol qualifié et complicité Oscar Allart, 23 ans, employé de banque à la Chapelle d'Armentières et Camille Boise cabaretier, en fuite, sont condamnés : Oscar Allart à 10 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.

Camille Doise à 6 ans de reclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

La session est close.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

26 MAI 1871

LE MARQUIS DE SIGOYER

« Les fédérés de service à la place de la Bastille ont battu trois bataillons versaillais et leur ont enlevé quatre *drapeaux ; courage ! tenez ferme, citoyens, et nous vaincrons !* » Telle est l'affiche que la Commune avait fait placarder le 26 au matin dans les quartiers qui lui restaient encore ; la vérité est que le cercle se rétrécissait d'heure en heure autour d'elle et qu'elle allait le soir même couronner son agonie par le plus épouvantable forfait : celui de la rue Haxo, où 52 otages extraits de la Roquette, dont 11 prêtres et 37 gendarmes ou sergents de ville, furent massacrés en masse, jetés dans un trou, piétinés, lardés, criblés de balles jusqu'à ce que le dergémissement de ce tas de chair humaine fût éteint. Nous n'y reviendrons pas, l'ayant jadis raconté, disons seulement la mort de deux hommes dont le premier était l'honneur de l'armée, le marquis Bernardy de Sigoyer.

Entré dans l'armée comme engagé aux zouaves, il avait alors 45 ans, 25 ans de service et 5 blessures, dont 2 reçues en 1870 à Thionville; prisonnier lors de la capitulation de cette ville et évadé, il avait aussitôt repris les armes et commandait le 26e bataillon de chasseurs à *pied, dont tous les soldats l'adoraient.* Cet homme intrépide, après avoir enlevé le 24 mai le jardin des Tuileries, n'avais pas hésité à prendre sur lui, sans ordre de s'emparer du Louvre, qui allait brûler, s'était jeté avec son bataillon dans le Carrousel par le quai, malgré le feu des barricades du Pont-Neuf, et, la place nettoyée des fédérés qui s'y trouvaient, avait, à force de travail et d'énergie, réussi à pratiquer une coupure, à isoler le Louvre et à sauver le Musée.

Le 26 mai, il reçut l'ordre de s'emparer de la place Royale, et l'enleva brillamment vers 6 heures du soir; son bataillon devait attaquer le lendemain la place de la Bastille, fortement gardée; un peu après minuit, voulant se rendre compte autantque possible des obstacles à emporter, *il partit seul* par la rue des Tournelles, prit la rue Jean Beausire, et arriva jusqu'à l'extrémité de la dernière maison qui fait angle à gauche avec le boulevard Beaumarchais; comme il avançait la tête sur le boulevard pour tâcher d'apercevoir la Bastille, un fédéré en vedette, caché contre cette même maison sur le boulevard, à un ourlieux pas de lui, lui assséna sur la nuque un tel coup de crosse que le chien du fusil perfora les os et que la base du crâne fut brisée, la mort dut être instantanée; le cadavre dévalisé fut trouvé par ses soldats au désespoir lorsqu'à 8 heures du matin ils eurent chassé les fédérés de la place de la Bastille et des barricades qui fermaient le boulevard Richard-Lenoir, la rue de la Roquette et celle du faubourg Saint-Antoine. Plus tard en reconnaissance du service qu'avait rendu le marquis en sauvant le Louvre, une pension perpétuelle fut votée à sa veuve par l'Assemblée.

Ce jour-là mourut aussi Edouard Moreau, âgé de 34 ans, le plus remarquable peut-être par l'intelligence et le caractère de tous les hommes de l'insurrection. Ancien vaudevilliste, *proposé pour la croix pour sa bravoure* pendant le siège, il était devenu l'âme du comité central et le représentait près de Delescluze à la guerre, dont il fut le vrai ministre sous le nom de celui-ci ; redouté d'ailleurs de la Commune qu'il méprisait et qu'il ne craignait pas de menacer en face d'envoyer tout entière à la Roquette si elle refusait de subir l'influence du Comité central; devant lui Rigault et Ferré se taisaient. Il était « l'Eminence grise de la révolte », disait Thiers qui avait vainement tenté de le corrompre et qui avait spécialement donné l'ordre à tous les chefs de corps de s'emparer de lui.

Le 26, comme *il rentrait chez lui, rue de Rivoli, 10*, en bourgeois, une escouade de soldats s'y présenta au moment où il prenait sa clé; il déclina ses nom et qualités, qu'attestait d'ailleurs un passeport saisi dans sa poche, fut arrêté, conduit au théâtre du Châtelet, interrogé et envoyé à la caserne Lobau : il n'en ressortit jamais.

Monsieur Lechaux, à Bordeaux.

Je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour les résultats obtenus grâce à votre **Rob Lechaux.** Ma seconde fille, souffrante et languissante depuis bientôt 2 ans, était dans un état tel que je commençais à désespérer. Elle ne pouvait plus marcher ni presque manger. Ma femme désolée de voir qu'aucune médication n'agissait se décida à essayer le **Rob Lechaux.** On en prit pendant quelques semaines à la petite malade qui aujourd'hui va aussi bien que possible, a bonne mine et mange de très bon appétit. Tout fait espérer que la guérison complète pourra s'obtenir facilement.

Agréez.....

Henry Paris,

Président des Sauveteurs hospitaliers de Rouen.

30825d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOUSSEMARTDÉJOITGNIES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Caroline BOUSSEMART, décédée pieusement à Roubaix, le 24 mai 1892, dans sa soixante-treizième année, administrée des sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 27 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 28 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemaille, 105.

Les amis et connaissances de la famille Edouard BOURBIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Charles-François-Edouard BOURBIER, décédé à Roubaix, le 26 mai 1892, à l'âge de 1 an et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Gardien, qui auront lieu le samedi 28 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 5, rue du Chemin de fer.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 25 mai.* — Gustave Deneve, rue d'Italie, 85. — Yvonne Joubin, boulevard de la République, maison Lecoutre. — Julie Verzaeteren, *rue des Longues-Haies*, 251. — *Mariages.* — Emile Nutin, 25 ans, mouleur, rue Vaucanson, 21, et Alice Vanpeenaege, 29 ans, cabaretière, rue Vaucanson, 21. — Alphonse Scherpereel, 26 ans, menuisier, rue Sébastopol, 44, et Joséphine Seigneur, 21 ans, piqurière, rue du Fontenoy, 198. — Ernest Masquelier, 26 ans, horloger, à Tourmai, et Julienne Dancette, 38 ans, horlogère, place de la Fosse-aux-Chênes. — *Déclarations de décès du 25 mai.* Joséphine Helynckx, 4 mois, Hôtel-Dieu. — Victoire Boussemart, 73 ans, propriétaire, rue Blanchemaille 105. — Marie Sulmon, 36 ans, ménagère, rue de Lille, 198. — Claire Borezée, 1 an 5 mois, rue Heilmann, 39. — Florin, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Edmond Vanmullem, 37 ans, liseur, Hôtel-Dieu. — Marie Stevens, 5 mois, rue de l'Ouest, cour du Grand Jeu d'Arc, 4. — Julie Debaisieux, 21 jours, cour Tournemine, 3.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 25 mai. — Anne Vaneeckout, rue de Mouveaux. — Jeanne Vanmoorlighem, P